Déplacements

La communauté de communes des Gorges de l'Ardèche gère le **parking gare routière - office du tourisme** à Vallon Pont d'Arc, ainsi que ceux du **Méandre et du Belvédère**, situés près du Pont d'Arc, sur la route des Gorges de l'Ardèche.

Navette

Le stationnement est limité sur le site classé du Pont d'Arc. Afin de faciliter le trajet des vacanciers, des **navettes gratuites** sont mises en place depuis Vallon Pont d'Arc (**parking gare routière - office du tourisme**).

Les vélos ne sont pas autorisés dans les navettes.

Pour la saison 2024, la navette circule de 10h à 19h :

- les 30, 31 mars et 1er avril
- 7j/7 du samedi 6 avril au dimanche 12 mai
- les 18, 19 et 20 mai
- tous les samedis et dimanches en juin et septembre
- 7j/7 du 1er juillet au 1er septembre

Pour savoir à quelle heure circule la prochaine navette :

Téléchargez la fiche horaires :

Fiche horaire navette du Pont d'Arc 2024 .pdf - 1.26 Mo

Parkings

Le **parking gare routière - office du tourisme** est payant du 30 mars au 29 septembre 2024, le premier quart-d'heure est gratuit.

Les **parkings Méandre et Belvédère du Pont d'Arc** sont payants sur la même période (attention places limitées).

Parking gare routière

Parking gare routière - office du tourisme

Parking relais gare routière - office du tourisme

Tarification 2024

Du lundi au dimanche de 10h à 19h30	Stationnement maximum : 9h30
Le mardi de 10h à 23h	Stationnement maximum : 13h

	Du 30/03 au 29/09	Après le 29/09
Le premier 1/4h	Gratuit	Gratuit
Les 1/4h suivants	0.50 € le ¼ h	Gratuit
Forfait Post Stationnement pour 9h30	18.50 €	
Forfait Post Stationnement pour 13h	25.50 €	

Parkings Pont d'Arc

Parkings Pont d'Arc Méandre et Belvédère

Tarification 2024

7j/7j – De 10h à 19h30 Stationnement maximum : 9h30

	Du 30/03 au 29/09	Après le 29/09
Les 2 premières heures ou 8 premiers 1/4h	0.80 € le ¼ h	Gratuit
Après la deuxième heure et les 1/4h suivants	0.90 € le ¼ h	Gratuit
Forfait Post Stationnement pour 12h	33.40€	